



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

Division des examens et des concours

Division des examens et
des concours

VR/DEXCO/JLR/MS
n° 3211-2025-308

Affaire suivie par
Marie SEALEU
Bureau 110
Téléphone
(687) 26.61.70

Mél. marie.sealeu@ac-noumea.nc

Immeuble FLIZE
1 avenue des frères
Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

AVIS D'EXAMEN

Certificat d'Aptitude à l'Enseignement d'Initiation à la Mer (CAEIMer)

SESSION 2026

Conformément à l'arrêté modifié du 21 septembre 2020, relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement d'initiation à la mer (CAEIMer) une session d'examen est organisée.

Le registre des inscriptions sera ouvert du mercredi 28 janvier 2026 au mercredi 11 mars 2026 à 16h (heure de Paris), délai de rigueur.

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

Le lundi 18 mai 2026 à 21h (heure de Nouméa).

Une mise en loge stricte sera mise en place jusqu'à 23h (heure de Nouméa).

Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils seront confirmés sur la convocation.

La calculatrice avec mode examen actif ou sans mémoire, type collège est autorisée sauf mention contraire portée sur le sujet. Aucun autre matériel n'est autorisé.

L'épreuve s'effectue sous forme de QCU (questionnaire à choix unique)

L'ordre des épreuves et les principes de notation sont les suivants :

a/ épreuve écrite d'admissibilité : 2 heures

Le sujet de l'épreuve d'admissibilité est national.

Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 16 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

NB :

Les personnes titulaires d'une certification ou ayant effectué une formation militaire figurant en annexe du présent avis sont dispensées de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les enseignants titulaires de l'éducation nationale sont dispensés de l'épreuve orale d'admission.
b/ épreuve orale d'admission se compose en deux parties :

1^{ère} partie (soixante minutes de préparation et trente minutes de présentation) : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation à la mer à partir d'un sujet proposé par le jury. Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels ;

2^{ème} partie (durée trente minutes) : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. L'entretien permet en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation à la mer.

Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. Sont déclarés admis les candidats admissibles qui ont obtenu une note au moins égale à 10 à chacune des deux parties de l'épreuve orale d'admission.

INSCRIPTIONS :

Du mercredi 28 janvier 2026 au mercredi 11 mars 2026 à 16h (heure de Paris)

Les inscriptions se font exclusivement sur internet

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Lien utile à consulter sur le site EDUSCOL

<https://eduscol.education.fr/sti/formations/tout-niveau/certificat-daptitude-lenseignement-dinitiation-la-mer-caeimer>

<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo47/MENE2530317N>

J'attire votre attention sur le fait que Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer) bénéficie d'une session d'examen spécifique à la Nouvelle-Calédonie qui aura lieu entre le lundi 26 octobre 2026 et le vendredi 27 novembre 2026 et pour laquelle la période d'inscription se déroulera du mardi 04 août 2026 au mardi 15 septembre 2026.

Nouméa, le 15 décembre 2026

Le chef de la Division des Examens et Concours



Julien LE RAY